

# Projet de confortement du barrage de Pannecièrre (Nièvre)

## Présentation aux acteurs locaux

Vendredi 11 juin 2010

intervention de

**Pascal Popelin**

Président des Grands lacs de Seine  
Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

11 VI 10

---

M. le représentant de l'Etat,  
M. le député,  
M. le vice-président du Conseil général,  
Mmes et MM. les maires,  
Mesdames, Messieurs

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à mon invitation à cette réunion de travail pour faire le point et échanger sur le projet de confortement de cet ouvrage sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années.

J'ai souhaité en effet, à l'occasion du déplacement que j'avais prévu ici pour les festivités du soixantième anniversaire de la mise en eau du barrage, avoir l'occasion de faire un point directement avec vous, sur le confortement prochain de cet ouvrage, en complément des nombreuses réunions de travail qui ont déjà eu lieu depuis plusieurs années, avec les services techniques et administratifs des Grands lacs de Seine.

Vous le savez, les fonctions principales de l'ouvrage sont l'écrêtement des crues et le soutien des débits de l'Yonne et de la Seine en période d'étiage.

A titre d'exemple le lac-réservoir de Pannecièrre a retenu près de 80% des 100 m<sup>3</sup>/s mesurés au droit de l'ouvrage lors de la crue de janvier 1999, crue centennale de l'Yonne.

Il assure aussi chaque été un débit de 4 à 7 m<sup>3</sup>/s dans l'Yonne, notamment lors des années difficiles de 1976, 1989, 2003 et 2005.

### **Pourquoi le confortement ?**

La structure du barrage Pannecièrre est aujourd'hui caractérisée par des conditions de stabilité d'ensemble satisfaisantes, mais différentes études et expertises ont mis en évidence des problèmes pouvant affecter sa sécurité et sa pérennité. L'Institution a donc engagé sa réhabilitation par confortement, se conformant ainsi à la demande du préfet de la Nièvre du 4 octobre 2002 prescrivant la procédure dite de révision spéciale.

### **Les incidences du confortement**

L'opération aura des incidences significatives qui ont pu être appréhendées dans le cadre des études et d'une concertation approfondie menée depuis 2005, avec notamment les services de l'État, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Nièvre et les acteurs locaux (parc naturel, fédération de pêche, VNF, syndicats d'exploitation du canal, EDF, SIAEPA...).

Je voudrais souligner ici la qualité de la concertation qui s'est instaurée et remercier tous les participants qui ont permis d'envisager toutes les actions nécessaires à la réalisation de cette opération complexe.

En effet, pendant sa réhabilitation, le barrage de Pannecièrre conservera sa fonction d'écrêtement des crues, mais sa fonction de soutien des débits sera dégradée essentiellement pendant une période allant de mai à novembre 2012. Si le débit réservé de l'Yonne sera garanti par la constitution d'un stock de 2 millions de mètres cube derrière un batardeau construit pour l'occasion, en revanche et les gestionnaires du canal du Nivernais le savent bien, l'alimentation de celui-ci ne sera raisonnablement pas garantie. De plus, l'alimentation de l'usine hydroélectrique associée à la retenue du barrage sera interrompue.

Des mesures d'atténuation des incidences ont été intégrées dans le projet et notamment la réalisation d'un batardeau (13% du coût) ainsi qu'un suivi environnemental soigné (4% du coût).

En complément, des mesures d'accompagnement sont venues renforcer le dispositif, qu'il s'agisse de l'étanchement de la rigole d'alimentation du canal du Nivernais, de l'abaissement de seuils et de la reconnexion d'affluents de l'Yonne ou de la pérennisation du batardeau pour les vidanges ultérieures.

Plus concrètement, l'opération s'apparentera à une vidange décennale en ce qui concerne ces phases de vidange totale et de nouveau remplissage. L'expérience partagée avec les acteurs locaux lors de la dernière vidange de 2001 permet d'apprécier avec réalisme la situation pendant ces phases, les différentes incidences et mesures qui seront prises. À titre d'exemple, la pêche de sauvegarde et le ré-empeisonnement du lac seront organisés de façon similaire.

En revanche, la durée de l'assec et l'ampleur des travaux seront exceptionnelles, avec des conséquences sur le paysage et l'attractivité du lac pour le tourisme et les loisirs.

Une campagne d'information sera donc mise en place à l'attention des riverains et des personnes susceptibles d'être concernées par l'opération. Des panneaux d'information seront répartis sur les différents sites concernés. La possibilité de visiter le chantier sera offerte. Une brochure sera également mise à disposition des acteurs locaux et dans des points d'information.

Enfin, concernant le chantier, l'emprunt de matériaux dans la cuvette à proximité du barrage, la construction d'un batardeau et les travaux sur le barrage engendreront à l'évidence des nuisances, dont la prévention a été intégrée au projet afin de les confiner et de les atténuer, qu'il s'agisse du bruit, des vibrations, de la poussière. Ainsi la période de construction du batardeau, qui est le point le plus critique en terme de nuisances, sera relativement courte en début de chantier et pour ces terrassements, les engins n'emprunteront pas les voies publiques.

### **Quel calendrier ?**

D'un point de vue réglementaire, cette opération fait l'objet de cinq procédures et trois enquêtes publiques coordonnées. À cet égard, je voudrais vous remercier le représentant de l'Etat, pour l'efficacité de ses services, qui ont grandement facilité cette opération. Ces procédures exigeantes permettront, dès l'automne, de mettre à disposition des élus et citoyens des communes concernés toutes les informations susceptibles de répondre à leurs attentes. Fidèle à ses engagements de transparence et à sa pratique de la concertation, l'Institution sera toujours disponible pour assurer la plus complète information.

L'opération de réhabilitation du barrage de Pannecière est maintenant entrée dans sa dernière année avant les travaux, dont le déroulement est prévu à partir du printemps 2011, jusqu'en 2012, afin de n'impacter qu'une seule saison hydrologique.

La complexité de cette opération et son planning particulièrement serré, compte tenu de la saisonnalité des travaux, lui font cependant toujours courir le risque d'un report d'un an, c'est-à-dire d'une saison hydrologique.

Le respect de la planification des enquêtes publiques en 2010, ainsi que le résultat positif des appels d'offres d'ici la fin de cette année, seront donc déterminants pour permettre de confirmer un démarrage effectif des travaux en 2011, cette confirmation ouvrant la perspective de la révision concertée du règlement d'eau pour la remise en service du barrage.